



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 juin 2022



Rentrée scolaire : l'inflation n'épargne pas l'école !

Prix du papier, du métal, du plastique : la hausse du prix de certaines matières premières touche de plein fouet les familles qui vont devoir faire face, une fois de plus cette année, à la hausse du prix des fournitures et de la cantine pour certains territoires, lors de la prochaine rentrée scolaire.

Chaque année, les coûts liés à la rentrée scolaire accusent une hausse régulière. Cette année n'échappera malheureusement pas à la tradition et s'annonce particulièrement difficile en raison du conflit ukrainien et de la pénurie de certaines matières premières.

Pour les fournitures scolaires, par exemple, la FCPE a relevé dans certains départements, une hausse allant jusqu'à 18% sur les cahiers, 20% sur les feuilles, 38% sur certains surligneurs et jusqu'à 43% sur certaines calculatrices. Ces hausses vont avoir un impact important sur le budget des familles, qui se préparent déjà à affronter cette rentrée difficile.

Certaines devront faire le choix de ne pas partir en vacances après deux années de pandémie.

La cantine n'échappe pas non plus à cette inflation. Une hausse de 5 à 10% annoncée au niveau national qui pourrait avoir des conséquences sur le bien-être de nombreux élèves. Le prix des céréales, par exemple, comme le blé tendre ou encore le maïs a flambé de 68,6 %. La cantine, rappelons-le est aussi un temps éducatif.

Au vu de cette inflation galopante, la FCPE demande au gouvernement de prendre en urgence des mesures en faveur des familles les plus modestes :

- Le versement de l'allocation de rentrée scolaire dès le mois de juillet et une revalorisation de cette allocation indexée sur l'inflation ;
- La revalorisation immédiate des bourses de collège et de lycée ;
- La publication d'une note d'information et de sensibilisation des personnels de l'Éducation nationale pour que les listes de fournitures soient élaborées de concert entre parents d'élèves et enseignants avec à l'esprit toujours le moindre coût ;
- Un fonds d'aide aux collectivités pour faire face à la hausse des prix pratiqués par les prestataires de restauration collective.

Comme elle le fait depuis plus de 10 ans, et pour pallier la défaillance de l'État, la FCPE organisera la solidarité en mettant en place dès le mois de juin des kits de fournitures scolaires dans certains établissements scolaires et

départements.

Transports, fournitures, cantines... A l'instar de certaines collectivités qui ont instauré la gratuité des manuels scolaires, des fournitures scolaires ou plus récemment de la cantine, la FCPE continue de demander la gratuité complète et effective de tout ce qui concerne la scolarité des enfants. Cette demande est l'une des revendications historiques de la FCPE.

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillermou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)